

STRATIFIÉ DE MARQUE FORMICA® DU GROUPE FORMICA



FICHE SIGNALÉTIQUE

NOM DU PRODUIT : Stratifiés de marque Formica®

DATE D'ÉMISSION DE LA FDS : 11/17/12

DATE DE RÉVISION DE LA FDS : 3/23/17

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : Stratifiés de marque Formica® (toutes catégories et épaisseurs, y compris Feuilles de compensation, DecoMetal®, Basic Metal, ColorCore® 2, Compact, ColorThru Compact, Tuiles pour les planchers surélevés antistatiques, Chemtop®2, Stratifiés ignifuges et Stratifiés haute pression, Formica Infiniti®, Tableau à marqueur magnétique, Tableau à craie).

FABRICANT : Formica Corporation 10155 Reading Road, Cincinnati, OH 45241, É.-U. **LIGNE DE RENSEIGNEMENT :** 800-367-6422 (É.-U.)

NOM COMMERCIAL : Stratifié haute pression (LDHP) Utilisation des matériaux : Stratifié décoratif

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE DU FABRICANT (CHEMTREC) : (800)-424-9300 (É.-U.) (703)-527-3887 (international)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

CLASSIFICATION SGH : Non classifié. Matériau sans danger.

MOTS D'AVERTISSEMENT SGH AVEC MENTIONS DE DANGER ET DE MISE EN GARDE : Sans objet

PICTOGRAMMES SGH : Sans objet

MENTIONS DE MISE EN GARDE : Le matériau, tel que fourni, ne présente pas de danger connu. Pendant des opérations de fabrication comme le sciage, le ponçage, le perçage, le toupillage, la découpe, etc. des poussières contenant de la résine polymérisée, de la fibre de papier et des quantités infimes de formaldéhyde sont générées au niveau de la zone d'usinage. Du formaldéhyde peut être relâché en quantités infimes, mais détectables lorsque le matériau est expédié ou entreposé en grandes quantités.

APPARENCE/ODEUR : feuilles de stratifiés rigides, minces à épaisses, épaisseurs/couleurs variées.

AVERTISSEMENT : Le ponçage, le sciage, le perçage, le toupillage, etc. de ce matériau peuvent générer des poussières atmosphériques nuisibles. Ces poussières peuvent causer des irritations au niveau des yeux, du nez, de la peau et des voies respiratoires supérieures. L'utilisation d'une protection individuelle ou de contrôles techniques appropriés (comme une ventilation par aspiration locale) est recommandée pendant le ponçage, le sciage, le perçage, le toupillage, etc. de ce matériau.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ : la poussière générée pendant la fabrication de ce matériau peut causer des irritations au niveau des yeux, du nez, de la peau et des voies respiratoires supérieures. Les personnes asthmatiques peuvent être davantage incommodées par la poussière produite.

VOIES D'EXPOSITION PROBABLES : contact oculaire, contact cutané et inhalation.

YEUX : la poussière générée pendant l'installation ou la fabrication pourraient causer une irritation oculaire (larmes, vision trouble et

rougeurs). En cas de contact oculaire avec la poussière, rincez l'œil affecté pendant au moins 15 minutes à l'eau claire. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.

PEAU : la poussière générée pendant l'installation ou la fabrication pourraient causer une irritation cutanée modérée. Évitez l'exposition prolongée de la peau à la poussière. En cas de contact, rincez la peau avec un savon doux. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.

INGESTION : ne devrait pas se produire et ne devrait pas causer de réaction toxique importante. Toutefois, l'ingestion de poussière pourrait causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Si cela se produit, rincez la bouche à l'eau claire. Si les irritations persistent, consultez un médecin.

INHALATION : le ponçage, le sciage, le perçage, le toupillage ou la découpe de ce matériau peuvent générer des poussières atmosphériques qui peuvent causer des irritations au niveau des yeux, du nez, de la peau et des voies respiratoires supérieures. Utilisez une protection individuelle ou des contrôles techniques appropriés (comme une ventilation par aspiration locale) pendant le ponçage, le sciage, le perçage, le toupillage, la découpe, etc. de ce matériau.

PROBLÈMES DE SANTÉ : la poussière pourrait causer des irritations cutanées chez des personnes présentant des problèmes de peau préexistants.

AGGRAVATION PAR L'EXPOSITION : des problèmes d'asthme pourraient être aggravés par une exposition prolongée aux poussières.

ORGANES CIBLES : poumons (affectés par la poussière uniquement pendant la fabrication)

SECTION 3 : COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSÉS DANGEREUX

Ce produit ne présente pas de teneurs en carcinogènes réglementées par le NTP, le CIRC ou l'OSHA.

Composant	No, CAS #	% en poids
Papier/fibre	SO	40-70
Résines	SO	30-50

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

CONTACT OCULAIRE : si de la poussière rentre dans les yeux, rincez immédiatement l'œil affecté pendant au moins 15 minutes à l'eau claire. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.

CONTACT CUTANÉ : si des quantités excessives de poussières entrent en contact avec la peau, retirez les vêtements contaminés et nettoyez-les avant de les réutiliser. Nettoyez la peau avec du savon et de l'eau. Si les irritations persistent, consultez un médecin.

INGESTION : si la poussière pénètre dans la bouche, rincez la bouche à l'eau claire. Consultez un médecin au besoin.

INHALATION : si des quantités excessives de poussières sont inhalées, sortez à l'air frais. Consultez un médecin si des symptômes comme des sifflements ou des essoufflements se produisent.

STRATIFIÉ DE MARQUE FORMICA® DU GROUPE FORMICA



FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Ce matériau est un matériau combustible de classe A. Utilisez de l'eau pulvérisée, du dioxyde de carbone, de la poudre extinctrice pour éteindre les flammes. Utilisez de l'eau froide pour refroidir et éviter que le matériau ne s'enflamme à nouveau.

FEU OU POUSSIÈRES INHABITUELS : le ponçage, le sciage, le perçage, le toupillage, la découpe, etc. de ce matériau peuvent générer de la poussière de classe ST -1.

RISQUES D'EXPLOSION : les mesures de sécurité et la ventilation adéquate, recommandées par la norme NFPA-68 pour les poussières de classe ST-1 devraient être suivies afin d'éviter que ces poussières ou toute poussière de classe ST-1 ne représentent un danger d'explosion.

MOYEN D'EXTINCTION APPROPRIÉ : dioxyde de carbone, eau, mousse extinctrice.

PRODUITS DE COMBUSTION POSSIBLES : divers oxydes de carbone et d'azote, ammoniacque et formaldéhyde.

POMPIERS : les produits de combustion peuvent être irritants pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Un appareil respiratoire isolant et un équipement complet de lutte contre le feu doivent être portés.

SECTION 6 : MESURES EN CAS D'ÉMISSIONS ACCIDENTELLES

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES : le matériau tel que fourni n'est pas dangereux. Consultez les mesures de protection personnelle dans la section 8.

MÉTHODES DE NETTOYAGE : récupérez les matériaux non endommagés pour une réutilisation ou une réclamation. Balayez ou ramassez les débris de matériaux et déposez-les dans des conteneurs appropriés.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION : évitez que les poussières entrent dans les yeux. Ne respirez pas les poussières. Évitez les contacts cutanés prolongés avec les poussières ou les dépôts. Assurez-vous de couper, percer, scier, sabler et de faire les finitions dans des zones bien ventilées.

ENTREPOSAGE : éloignez au maximum les produits chimiques agressifs, les solvants et la chaleur excessive. Une chaleur extrême ou prolongée peut endommager la surface.

SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE

DIRECTIVES D'EXPOSITION :

OSHA PEL	ACGIH TLV
15 mg/m ³ poussière totale	10 mg/m ³ respirable
5 mg/m ³ poussière respirable	3 mg/m ³ respirable

CONTRÔLES TECHNIQUES : assurez une ventilation adéquate afin de maintenir les niveaux d'exposition en dessous des limites admissibles. L'utilisation d'une ventilation d'aspiration locale est recommandée pendant la fabrication. La poussière générée est de la poussière de classe ST-1 et les précautions recommandées dans la norme NFPA-68 devraient être suivies.

PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE : portez des lunettes de protection pendant le sciage, le ponçage, le perçage ou le toupillage.

PROTECTION DE LA PEAU : portez des gants appropriés pendant l'installation, le transport, le sciage, la découpe, le perçage, le toupillage ou la manipulation de pièces non installées.

PROTECTION DES PIEDS : aucune protection spéciale requise.

PROTECTION RESPIRATOIRE : lorsque des concentrations de poussières risquent de dépasser les limites d'exposition admissibles, un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH devrait être porté et choisi en fonction de la forme et de la concentration du contaminant. L'utilisation d'un appareil respiratoire doit être conforme à la norme de protection respiratoire 29 CFR 1910.134 de l'OSHA.

CONSIDÉRATIONS SUR L'HYGIÈNE GÉNÉRALE : lavez-vous soigneusement après avoir effectué du sciage, de la découpe, du perçage ou du toupillage et assurez-vous d'avoir des douches oculaires disponibles.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la norme ASTM E1132-99a.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

COULEUR : variées

ODEUR : aucune

ÉTAT PHYSIQUE : produit en feuille solide

pH : sans objet

POINT DE CONGÉLATION : sans objet

POINT D'ÉBULLITION : sans objet

POINT D'IGNITION : sans objet

TAUX D'ÉVAPORATION : sans objet

INFLAMMABILITÉ : sans objet

SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITÉ : sans objet

SEUIL MINIMAL D'INFLAMMABILITÉ : sans objet

PRESSION DE VAPEUR : sans objet

DENSITÉ DE VAPEUR : sans objet

DENSITÉ : 1,45

SOLUBILITÉ (EAU) : sans objet

TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION : sans objet

POURCENTAGE DE VOLATILITÉ, % EN POIDS : zéro

TENEUR EN COMPOSÉ ORGANIQUE VOLATIL (COV), % EN POIDS : zéro. Le produit, tel que fourni, est entièrement séché et chimiquement neutre, les émissions de COV sont extrêmement faibles.

STRATIFIÉ DE MARQUE FORMICA® DU GROUPE FORMICA



FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : stable

CONDITIONS À ÉVITER : évitez l'exposition à des oxydants, des produits chimiques agressifs, des solutions alcalines et des solvants.

MATÉRIAUX INCOMPATIBLES : évitez les solutions acides ou alcalines puissantes qui endommageront l'apparence du matériau. En cas de déversement, nettoyez immédiatement le matériau.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : la décomposition thermique du produit peut émettre divers oxydes de carbone et d'azote.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : ne se produira pas.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS AIGUS

ORAUX LD50 : inconnu

CUTANÉS LD50 : inconnu

INHALATION : voir section 2

IRRITATION OCULAIRE : voir section 2

IRRITATION CUTANÉE : voir section 2

SENSIBILISATION : aucune donnée pour ce produit.

EFFETS CHRONIQUES

CARCINOGENICITÉ : ce produit peut contenir des traces de formaldéhyde, qui est classé comme cancérigène par le CIRC. L'ACGIH classe le formaldéhyde comme un cancérigène présumé pour l'humain. Le NTP classe le formaldéhyde comme cancérigène.

AVERTISSEMENT : Ce produit contient une substance considérée par l'état de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences congénitales ou autres effets nuisibles sur la fécondité – le formaldéhyde.

MUTAGÉNICITÉ : aucune donnée pour ce produit.

EFFETS SUR LA REPRODUCTION : aucune donnée pour ce produit.

EFFETS SUR LE DÉVELOPPEMENT : aucune donnée pour ce produit.

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

ÉCOTOXICITÉ : aucune donnée pour ce produit.

LONGÉVITÉ/DÉGRADABILITÉ : aucune donnée pour ce produit.

BIOACCUMULATION/ACCUMULATION : aucune donnée pour ce produit.

MOBILITÉ DANS L'ENVIRONNEMENT : aucune donnée pour ce produit.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

ÉLIMINATION : ce matériau n'est pas dangereux et son élimination ne nécessite pas de traitement particulier. La mise en décharge doit être effectuée conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales.

SECTION 14: INFORMATION DE TRANSPORT

DOT : non réglementé

SECTION 15: INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

AVERTISSEMENT : Ce produit contient une substance considérée par l'état de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences congénitales ou autres effets nuisibles sur la fécondité – le formaldéhyde.

SECTION 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS

Étiquetage NFPA

Santé – 1

Incendie – 0

Réactivité – 0

0 = risque minimal

1 = risque léger

2 = risque modéré

3 = risque grave

4 = risque extrême

ACRONYMES (ÉTATS-UNIS) :

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ASTM : Société américaine pour les essais des matériaux

DOT : Ministère des Transports

CIRC : Centre international de recherche sur le cancer

NFPA : Agence nationale de protection contre les incendies

NIOSH : Institut national de la santé et de la sécurité

NTP : Programme de toxicologie national

OSHA : Service de la sécurité et de la santé au travail

PEL : Limite d'exposition permise

TLV : Valeur limite d'exposition

TSCA : Loi relative au contrôle des substances toxiques

TWA : Moyenne pondérée dans le temps

MG/M³ : Milligrammes par mètre cube d'air

PRÉPARÉ PAR : Formica Corporation

Les renseignements contenus dans ce document s'appliquent à ce matériau spécifique, tel qu'il est fourni. Ils pourraient ne pas être pertinents pour ce matériau si celui-ci est combiné à d'autres matériaux. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que ces renseignements sont complets et en adéquation avec son usage spécifique.

STRATIFIÉ DE MARQUE FORMICA® DU GROUPE FORMICA



FICHE SIGNALÉTIQUE

GARANTIE LIMITÉE

Formica Corporation garantit expressément que, pour une période d'un (1) an à compter de date de la première vente, ces produits seront raisonnablement exempts de défauts de fabrication et de main-d'œuvre et que, s'ils sont correctement manipulés et transformés, ils se conformeront, dans les limites de tolérance acceptées, aux spécifications de fabrication acceptables. Les couleurs peuvent varier selon les lots de fabrication. Cette garantie s'applique uniquement aux stratifiés de marque Formica® entreposés, manipulés, assemblés et posés conformément aux recommandations de Formica Corporation. En raison de la variété des usages et des applications que l'on peut faire des Stratifiés de marque Formica®, FORMICA CORPORATION NE PEUT PAS GARANTIR QUE CE PRODUIT EST ADAPTÉ À UN USAGE PARTICULIER ET N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, AUTRE QUE CELLES INDIQUÉES CI-DESSUS.

STIPULATION D'EXONÉRATION DES GARANTIES

LES GARANTIES DÉCRITES AUX PRÉSENTES OU DANS LES DOCUMENTS DE GARANTIE DE FORMICA CORPORATION RELATIVEMENT À UN PRODUIT SONT LES SEULES GARANTIES ACCORDÉES PAR FORMICA CORPORATION CONCERNANT CES PRODUITS ET REMPLACENT EXPRESSÉMENT TOUTES AUTRES GARANTIES TACITES Y COMPRIS ET SANS RÉSERVE TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER. LES PRODUITS VENDUS PAR FORMICA CORPORATION SONT VENDUS UNIQUEMENT AVEC LES SPÉCIFICATIONS EXPRESSÉMENT STIPULÉES PAR ÉCRIT PAR FORMICA CORPORATION. EN RÉPONSE À LA DEMANDE DE RECOURS D'UN ACHETEUR, LA SEULE OBLIGATION DE FORMICA CORPORATION EST DE RÉPARER OU DE REMPLACER LE PRODUIT NON CONFORME DE LA FAÇON DÉCRITE AUX PRÉSENTES OU DE REMBOURSER LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT QUI LUI AURA ÉTÉ RENVOYÉ. L'ACHETEUR ASSUME TOUS LES RISQUES QUELS QU'ILS SOIENT RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT ACHETÉ, QUE CELUI-CI SOIT UTILISÉ SEUL OU COMBINÉ À D'AUTRES SUBSTANCES.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Aucune réclamation soumise par l'acheteur, y compris une demande d'indemnisation en rapport avec la qualité ou la quantité de produits livrés ou non livrés ne peut être d'un montant supérieur au prix d'achat du produit faisant l'objet des dommages en raison desquels la réclamation est soumise. EN AUCUN CAS, FORMICA CORPORATION NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE ENVERS L'ACHETEUR DE QUELCONQUES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS, POSITIFS, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS OU D'ACHAT DE REMPLACEMENT, DE PERTE DE PROFIT, DE REVENUS OU DE PRIVATION DE JOUISSANCE DU PRODUIT VENDU EN VERTU DE LA PRÉSENTE OU NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE ENVERS L'ACHETEUR OU UN TIERS À CET ÉGARD. L'ACHETEUR DOIT INSPECTER LE PRODUIT À LA RÉCEPTION POUR DÉCELER TOUTE NON-CONFORMITÉ ÉVENTUELLE. Le défaut de l'acheteur d'aviser par écrit Formica Corporation de son intention de se

prévaloir de son droit de recours dans les 30 jours suivants la date de livraison du produit ou, dans le cas d'une non-livraison, à compter de la date fixée pour la livraison, constituera l'abandon par l'acheteur de tous ses droits de recours relativement à ces produits.

La garantie limitée donne des droits légaux spécifiques à l'acheteur de Stratifiés de marque Formica®. D'autres droits peuvent être accordés, selon l'état ou la province.

Toute information ou suggestion concernant les applications, les spécifications ou la conformité aux codes et aux normes sont fournies uniquement pour vous permettre de vous y reporter commodément, sans assurance quant à leur exactitude et à leur pertinence. L'utilisateur doit vérifier l'information ou le produit pour déterminer sa pertinence à l'usage visé ou à l'application spécifique à laquelle le produit est destiné.

FABRICANT

Les feuilles de Stratifié de marque Formica® sont fabriquées par le Groupe Formica.

SERVICES TECHNIQUES

Vous pouvez obtenir de l'assistance technique auprès de votre distributeur de produits de marque Formica ou des représentants formés de Formica Corporation qui se trouvent dans les points de vente du pays. Pour aider ces représentants, Formica Corporation dispose de services techniques et des ventes à Cincinnati, Ohio. Pour obtenir de l'assistance technique, communiquez avec votre distributeur ou représentant des ventes ou écrivez directement à Formica Corporation Technical Services Department, 10155 Reading Road, Cincinnati, OH, 45241, États-Unis; ou communiquez par téléphone en composant le 1-513-786-3578 ou le 1-800-FORMICA™ ou par télécopieur en composant le 1-513-786-3195. Au Canada, composez le 1-800-363-1405. Au Mexique, composez le 1-525-530-3135.

Formica® est une marque de commerce accordée par sous-licence à Formica Corporation. Formica® et le logo de l'enclume Formica® sont des marques de commerce enregistrées de The Diller Corporation. 1-800-FORMICA™ est une marque de commerce de The Diller Corporation. Les produits et les processus de fabrication de Formica Corporation sont protégés par des brevets américains et étrangers.

Toutes les marques ® sont des marques enregistrées de leurs propriétaires respectifs. Toutes les marques ™ sont des marques de leurs propriétaires respectifs.

Pour de plus amples renseignements sur la garantie, veuillez consulter www.formica.com ou composer le 1-800-FORMICA™.

© 2019 Formica Corporation
Cincinnati, Ohio 45241